Etude historique et toponymique : Tavannes, Chaindon et Reconvilier

Autor(en): **Fallet, Marius**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **54 (1950)**

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-684787

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ETUDE HISTORIQUE ET TOPONYMIQUE

Tavannes, Chaindon et Reconvilier

PAR LE DOCTEUR MARIUS FALLET

Introduction

En frayant aux chercheurs des voies inexplorées, la toponymie ouvre à la science historique des horizons nouveaux, des sources d'information jusqu'ici inconnues, qui procurent aux historiens les matériaux nécessaires à la connaissance approfondie des fastes du pays.

Depuis des années déjà, l'histoire et la toponymie erguéliennes retiennent mon attention. Chemin faisant, je me suis rendu compte du rôle que Moutier-Grandval et Pierre-Pertuis ont joué dans le passé de la Rauracie et de l'Erguel en particulier. Etendre les recherches à cette autre région rauracienne qu'est la Prévôté s'imposait.

Des toponymes remontent aux Ligures, d'autres portent la marque certaine des Celtes, d'autres encore, autrement nombreux, sont d'origine gallo-romaine. Nombreux sont aussi les noms de lieux et les lieux-dits de source germanique (burgonde ou franque). Les anthropologues pensent avoir reconnu à Bassecourt trois types différents de Barbares ensevelis les uns à côté des autres dans la même nécropole. Le fait prouve, puisqu'il se présente ailleurs, que les peuples se sont mélangés et que des individus d'origine différente ont vécu, paisiblement ou non, côte à côte.

A l'origine, tout nom de lieu, tout lieu-dit (ville, village, hameau, cours d'eau, montagne, forêt ou simple terrain) a une signification précise.

Les noms de personnes, patronymes ou anthroponymes, mais de façon encore plus frappante, les toponymes se sont cristallisés plus ou moins rapidement. Les créations archaïques, les noms déformés constituent la grande majorité, car il s'agit souvent d'un long cheminement à travers les âges et à travers plusieurs langues.

Pour mener à bien ses recherches, le toponymiste doit se pénétrer de l'histoire politique et militaire non seulement, mais encore de l'histoire économique, sociale et religieuse, des leçons de la géographie physique, et à l'occasion même de la géologie (toponymie orographique). Il fera appel à la géohistoire, histoire profonde, géographie historienne, qui va de la terre à l'homme et redescend de l'homme à la terre. Ses données sont à l'origine du mouvement historique et de la géographie humaine, et plus haut encore, du mouvement plus rapide des structures sociales et culturelles. Plans qui vont se recouvrant et s'étageant, agitation dramatique des événements naturels et humains en perpétuelle évolution, ils sont comme la surface bruissante des vagues de l'histoire.

Les couches historiques successives, superposées ou juxtaposées, des peuples qui ont occupé le Jura bernois actuel et formé sa structure ethnique sont comparables aux couches géologiques: elles se sont enchevêtrées et stratifiées.

Qui veut retrouver l'étymologie des toponymes jurassiens et reconstituer leur histoire, doit étudier dans leur mécanisme complexe, les origines et le devenir du peuple jurassien, les origines et le devenir de ses parlers, l'évolution de ses croyances, de ses coutumes et traditions.

Tavannes

La thèse patronymique des origines du nom de lieu

La thèse patronymique est celle de plusieurs auteurs jurassiens. Dans son article Tavannes du Dictionnaire historique et biographique suisse (DHBS), le regretté Gustave Amweg l'a formulée en ces termes: Le village doit son nom au château qui appartenait à la famille des Tavannes. Dans les *Actes*, année 1905, page 101, le Dr Hippolyte Sautebin écrivait ce qui suit: La famille des Tavannes, qui joua un grand rôle dans l'Evêché de Bâle au moyen âge, avait comme berceau le château du Châtelay, à un quart de lieu du village de Tavannes.

Les toponymes patronymiques simples sont plutôt rares. Nombreux sont dans le Jura bernois les noms de lieux et les lieux-dits composés dont le premier élément est le toponyme proprement dit et le second élément un patronyme. Je cite le nom de lieu Les Bois-Jean Ruedin, les lieux-dits, le Peu-Chapatte, le Peu-Girard,

Le Peu-Péquignot, le Cerneux-Joly aux Franches-Montagnes; le Creux-Joly et le Plan-Marmet sur le territoire de Saint-Imier; les Vacheries-Brunier au Mont-Tramelan, lieu-dit que le profane déforme parfois en Vacheries-Brunières. Des noms de fermes jurassiennes en particulier sont les lieux-dits patronymiques simples: la Beynonne, la Clottuse, la Juillarde, la Nicolette, la Perrotte, la Pettremand, etc., tous noms de familles bien connues dans le Jura.

Presque toujours, la thèse patronymique ne fait que reculer la solution du problème. Elle est inacceptable. Dans le cas concret, le toponyme Tavannes est à l'origine du patronyme ou anthroponyme et non l'inverse.

La thèse celtique d'Auguste Quiquerez

Dans les Actes de la Société jurassienne d'Emulation, année 1872, pages 104 et suivantes, Auguste Quiquerez a consacré à l'histoire de Pierre-Pertuis-Tavannes une étude substantielle, qui atteste une intuition historique remarquable, mais dans son engouement de celtisant — les recherches celtiques battaient alors leur plein — notre auteur écrit (page 108) ce qui suit sur l'origine du toponyme Tavannes: Son nom paraît dériver du mot celtique *Tavan*, un tronc d'arbre, d'après Bullet. On sait que les Celtes rendaient un culte à certains arbres, en sorte qu'il se pourrait même, comme on le voit ailleurs, que les tilleuls devant l'église actuelle (de Tavannes) rappelassent le souvenir de ce culte... Et Quiquerez d'ajouter: Le nom du village de Twann ou Douanne paraît avoir la même origine que celui de Tavannes.

L'origine du toponyme Tavannes, nous le verrons tantôt, n'est pas celtique, et le nom de lieu Twann n'a rien à voir avec celui de Tavannes.

La thèse burgonde du toponymiste Th. Perrenot, professeur au Collège de Montbéliard

Dans son ouvrage intitulé: *La Toponymie burgonde* (Payot, Paris 1942, 304 pages), le professeur Perrenot a aussi abordé l'étude du toponyme Tavannes, duquel il donne (page 264) l'explication suivante: *Thahs* — blaireau, ancien haut — allemand *dahs* = même sens, vieux français tasson, taisson, patois montbéliardais tachon — voir Thassheim = Dachsheim en Haute-Allemagne. — *Tavannes* (J. B.): (anno) 866 Theissvenna, 884 Tehisvenna, 967 Tasvenne, vers 1181 Tasu (= v) enna; primitivement *Thahs-vinja* = pâturage

des blaireaux, le deuxième membre du composé est le gothique *winja* = pâturage. Le nom allemand de Tavannes est Dachsfelden = aux champs des blaireaux.

Page 294 de son ouvrage, le prof. Perrenot décrit l'arrivée des Burgondes à Tavannes. « Ensuite (ayant passé le Bas-Erguel M.F.), dit-il, ils ont atteint le défilé de Pierre-Pertuis: en 1179 Petra Pertusa; après l'avoir franchi, ils se sont trouvés aux sources de la Birse. La première halte fut *Tavannes*, vers 1181 Tasu (v) = gothique, Thahswinja = pâturage des blaireaux. La vallée de Tavannes se continue jusqu'à Court. Le long de la Birse on remarque plus bas *Reconvilier*. Obliquant à gauche, quelques-uns (des Burgondes) s'engagèrent dans la vallée de la Trame où ils fondèrent *Sonvilier* et *Tramelan*. A ces deux noms de lieux Perrenot donne donc aussi une origine burgonde.

Pour étayer sa thèse, il cite entre autres le toponyme *Désaley*, localité du Lavaux bien connue pour ses crûs, mentionnée en 1154 sous la forme *Das alay* et *Dasiloi*, que notre auteur fait dériver du germanique *dahsa-legia*, laye ou forêt où abondent les blaireaux. Perrenot ajoute les toponymes: *Tavenne* (Jura français) XIIe siècle Taysonna, Tassona. — *Tassenière* (Jura français) de Tassonaria, sous entendu terra; *Tassonaire*, dit-il, abonde dans le canton de Vaud et celui de Fribourg. — *Tayssières*, ancienne villa, commune de Versailleux (Ain), 1299, ou Taissières, primitivement tassaria, sous entendu terra. — *Tessonge*, hameau, canton de St-Etienne-du-Bois (Ain), (anno) 1100 in villa Taxonaria, 1184 villa Tessongiaci, 1268 Tessongiis. — *Teyssonière* (la), hameau, commune de Buellas (Ain), 1236 Teisoneres, 1317 la Teysonire, 1537 La Tessonière, primitivement la taxonaria (sous-entendu) terra.

Les linguistes admettent que le parler burgonde était un proche parent de l'idiome gothique, qui est le point de départ du prof. Perrenot, mais le burgonde proprement dit, ne nous est connu que par un petit nombre de noms propres, dont l'origine n'est pas toujours certaine.

L'ouvrage *La Toponymie burgonde* est fort remarquable dans son ensemble, cependant il appelle bien des objections touchant de nombreux points particuliers, voire des objections de principe qui sont de taille. L'auteur schématise par trop l'interprétation des données historiques et linguistiques.

Voici une première objection. Le Dictionnaire géographique du Ministère français des P. T. T. indique des localités portant le nom de Tavannes, localités disséminées dans plusieurs départements dont quelques-uns n'ont jamais été foulés par les Burgondes. Je cite en Haute-Savoie *Tavan (chez)*, dans la commune de St-Joriez; c'est un nom de famille. Des Tavan venus de la Savoie se sont distingués

dans l'horlogerie et la littérature genevoise. Il y a un lieu Tavanica en Corse (commune de Porta) ; Tavannes dans la Meuse (commune d'Eix, près de Verdun s. Meuse, Tavannes dans la Côte-d'Or; il y a même la Tavanne ou Tavannes, ruisseau de la Woëvre, qui prend sa source au pied de l'Argonne orientale, et va, après un cours de

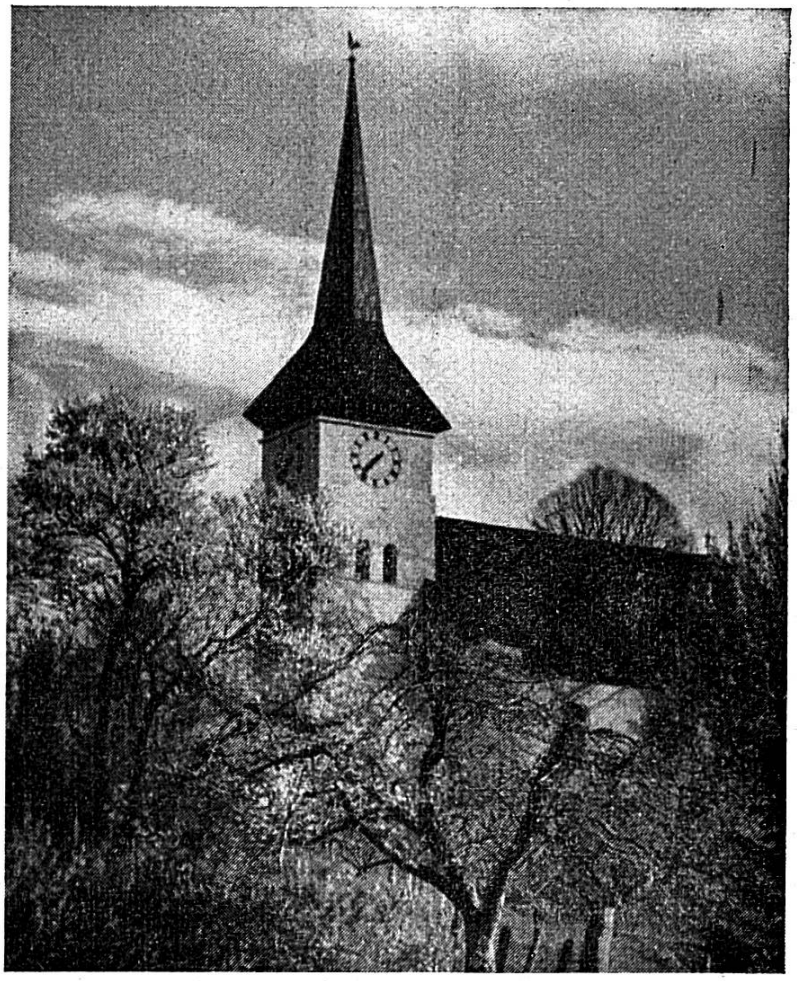

Temple de Tavannes

15 km., se jeter dans l'Orne de Woëvre à Etain. Ce ruisseau aurait-il été le paradis des blaireaux? Le prof. Perrenot n'en parle pas.

Mais à côté de quelques Tavannes, il y a dans plusieurs départements, les noms de lieux *Taverne* autrement nombreux (Ardèche, Dordogne, Gironde, Haute-Loire, Deux-Sèvres, Tarn, etc.) ; aussi des toponymes *Les Tavernes* (Vendée, Avignon, Gard, Gers, Puy-de-Dôme, Seine-et-Oise, Var), *Le Tavernat* (Haute-Loire), *Tavernay*

(Saône-et-Loire), *La Tavernerie* (Charente et Vendée), *Les Tavernettes* (Haute-Savoie), *Tavernier* (Haute-Savoie), *Les Taverniers* (Yonne), *La Tavernolle* (Charente inférieure et Gard), *Les Tavernolles* (Isère), *Tavernols* (Haute-Loire), *Taverny* (Seine-et-Oise, arr. de Pontoise).

Cette diversité des toponymes donne à réfléchir. Elle appelle une étude serrée et une interprétation nuancée. Tous les toponymes qui portent le nom *Taverne* sont certainement d'origine latine; de même les lieux-dits dérivés de Taverne. Ils remontent sans contredit au latin *taberna*, qui avait dans l'antiquité des acceptions diverses, mais plus ou moins parentes: habitation, maison en planches, cabane, chaumière, boutique, échoppe, magasin, atelier, tente, pavillon, abri, séjour, demeure, mais aussi celle de cabaret ou d'auberge, qui sera prépondérante au moyen âge car chez les Romains déjà elle était synonyme de caupona, cabaret, taverne. Dans l'antiquité Tabernae a été le nom de plusieurs villes sur le Rhin. Nous rencontrons le toponyme en France, en Italie, dans la Suisse italienne et rhétique, en Suisse romande et même en Suisse alémanique: Tavernas (Bevers, Grisons), Taverna, Davos, Tavernas Igis, toujours dans les Grisons, Les Tavernes (Vaud).

Le village (et commune) *Les Tavernes* du district vaudois d'Oron a été fondé à la fin du XIIIe, sinon au début du XIVe siècle par l'abbaye de Hautcrêt; il était primitivement formé de cultivateurs attachés à la grange (ferme) du couvent. En 1342, l'autorisation fut donnée à un particulier d'y construire une route conduisant de Hautcrêt au lac Léman. L'agglomération s'appelait primitivement Froideville, dont l'auberge lui donna le nom définitif Les Tavernes (en 1489 in Taverna); elle a été abandonnée au milieu du XVIIIe siècle, la rupture du pont sur la Broye près de laquelle l'auberge se trouvait ayant détourné la circulation sur cette route [1].

Tafers (en français *Tavel*) est un grand village du district fribourgeois de la Singine dont les habitants parlent aujourd'hui l'allemand; il se trouvait anciennement sur une voie romaine et a été une colonie gallo-romaine où se trouvait un gîte d'étape, une auberge avec relai, d'où les voyageurs gagnaient les hauteurs du Guggisberg, aujourd'hui le district bernois de Schwarzenbourg. L'auberge (taberna) a donné son nom au lieu, nom dont les anciennes formes sont Tabernis, Tavern, Tafern, et le nom définitif Tafers.

Au moyen âge, l'évêque de Coire, seigneur temporel d'une partie du pays qui s'appellera plus tard les Grisons, avait le droit d'ériger le long des routes alpestres des maisons hospitalières (tabernas),

---

1) Voir article *Les Tavernes* de Maxime Reymond dans DHBS.

remises en fief à des tabernarii, fonction qui a donné naissance aux familles grisonnes des Taverna. Hans de Taverna, de Morissen, possédait en 1389 la taverne de ce lieu. Le passage des cols alpestres des Grisons existait déjà à l'âge du bronze et plus particulièrement à l'âge du fer; les Romains empruntèrent ces voies [2]. Quand les maisons hospitalières étaient une fondation religieuse, elles s'appelaient *hospitium* (hospice). Plusieurs furent fameuses et le sont encore (hospice du St-Gothard, du Simplon, du St-Bernard, les Hôpitaux entre Orbe et Pontarlier, etc.).

Dès l'antiquité, le col du Monte Ceneri a eu une grande importance politique et militaire. Il est mentionné en 1004 lors du passage de l'empereur Henri II en Italie, sépara le Tessin en deux parties, et marqua déjà au XIVe siècle les limites des juridictions de Lugano, Bellinzone et Locarno. En 1219 existait au pied nord du col un hospice des chevaliers de St-Jean de Jérusalem. La route qui traverse le col a été construite dans les années 1808-1811. Antérieurement, pour le passage du Monte Ceneri on empruntait un chemin muletier, dont le village de *Taverne*, aujourd'hui station de la ligne du Gothard ou plus exactement du Ceneri (ligne de Bellinzone à Lugano) a été le point de départ et pour cette raison le centre d'une industrie hôtelière (gîtes) et des transports (relais, etc.), considérable, détrônée par la voie ferroviaire [3].

Au moyen âge, tabernarius est l'appellation courante pour désigner l'aubergiste. Le 24 juillet 1284, le chevalier Conrad Schaler cède une aire de maison près de la porte de Spahlen (Spalentor) à Bâle. Parmi les témoins à l'acte figure Nordwinus tabernarius [4].

A Reichenbach, dans la vallée de la Kander (district de Frutigen, Oberland bernois), l'auberge actuelle du village — elle date de 1541 — est appelée taverne (Tavärne). Elle se trouvait sur la voie qui conduit dans le Valais par les cols alpestres du Lötschen et de la Gemmi, connus des Romains, deux témoins d'une circulation animée qui dura jusqu'au XVIIIe siècle.

L'Hôtel de l'Ours à Münsingen, entre Berne et Thoune, est une hôtellerie historique. Le 28 février 1371 on y vendait l'habitation, le verger, le grenier et la taverne (Haus, Hofstatt, Spycher und Tavärnen). La taverne était un fief héréditaire (Erbläche). Le droit de tenir auberge s'appelait « Tavärnenrecht » et l'hôte

---

2) Voir s.v. art. de L. Jäcklin dans DHBS — R.A. Ganzoni, zur Rechtsgeschichte der Fuhrleite. — F. Putscher, Studien zur Geschichte des Vorderrheintals im Mittelalter, dans Jahresbericht der Hist. Antiquarischen Gesellschaft von Graubünden, 41 (1911), p. 236. — Otto P. Clavadetschar, zur churrätischen Reichsgutsurbar aus der Karolingerzeit (Revue d'histoire suisse) 1950 No 2, p. 183.

3) Voir s.v. Taverne, art. de Trezzini dans DHBS.

4) Voir Trouillat, Monuments de l'histoire de l'Ancien Evêché de Bâle II, No 308, p. 401.

juré recevait une lettre de tavernier (« Tavärnenbrief ») en guise de patente d'auberge [5].

A la date du 24 août 1452, l'Etat de Lucerne signa la lettre d'arbitrage d'un différend entre le chapitre de la cathédrale de Bâle et la ville de Berne au sujet de la *taverne*, etc. de Reiben, lieu historique en face de Büren s. A., où se vida maint différend entre les princes-évêques de Bâle et le gouvernement bernois [6].

En 1546, il est fait mention de la « Taverne zu Balstal », chef-lieu du district soleurois homonyme, englobant la Vallée de la Dünnern jusqu'à St-Joseph (Gänsbrunnen), aux portes de Moutier-Grandval, vallée soleuroise dont le prof. Perrenot attribue (1293) en ces termes le peuplement par les Burgondes: Le mouvement d'expansion (des Burgondes dans le Jura bernois M.F.) s'est opéré, à mon avis, sur deux points, l'un au nord de Soleure, l'autre près de la station romaine de Petinesca, non loin de Bienne. Partant de la région de Bipp, les Burgondes ont pénétré dans la vallée assez large qu'arrose la Dünnern et l'ont remontée en prenant à revers le massif du Weissenstein, qui domine Soleure et la plaine méridionale. Là ils ont marqué leur passage par Rohr (appelé aujourd'hui Welschenrohr), auquel correspond le français *Rosières* = Rausarius, terres abondantes en roseaux (le mot français, ajoute Perrenot, est antérieur au mot allemand, comme l'indique *welsch)*. Puis ils sont parvenus à St-Joseph (Gänsbrunnen), qui leur ouvrait le Grand Val jusqu'à Moutier. Par une combe latérale ils sont entrés dans le Petit Val (Souboz et Sornetan).

A Welschenrohr, nous sommes en pleine région alémanique. Le fait est attesté par les noms de finage et les lieux déjà anciens, aussi par les noms de familles Allemann, Gunzinger, Roth, Uebelhar(d)t, etc., et enfin par les noms des villages voisins de la vallée de la Dünnern: Aedermansdorf, Matzendorf, Herbetswil, etc. Certes, l'allemand Rohr désigne des localités où croissent des roseaux, cependant le nom désigne aussi le col, le défilé (passage étroit, textuellement le tuyau). Welschenrohr est le passage qui conduit « ins welschland »: dans le *Pays romand.* Rosières est une assonance romande, une formation tardive, qui n'a rien à voir avec les Burgondes. Dans le district de Balstal précisément, commune de Matzendorf, des maisons (fermes) isolées s'appellent *Im Rohr.* Par endroits, la vallée de la Dünnern est fort étroite, une vraie cluse, que le Cornet continue sur territoire bernois (jurassien) de langue française jusqu'à Moutier-Grandval.

---

5) Voir Paul Schenk, Alte Gaststätten erzählen, dans Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde 1944 No 3, p. 145 et suiv.

6) Voir Archives épiscopales à Berne, Collection B 187, dossier 59.

Ma thèse de l'origine latine du toponyme Tavannes

Le second point de départ était Bienne, dit le prof. Perrenot; ils (les Burgondes) se sont avancés dans la gorge étroite et encaissée, où coule la Suze, avant de se jeter dans le lac, l'ont suivie jusqu'à *Frinvillier* et ont bâti à l'ouest *Orvin. Ensuite* ils se sont arrêtés à *Péry.* (anno) 884 Bederica villa, 962 Bedericus. Bederic est un nom burgonde, dont le premier élément est le gothique baidjan, contraindre qu'on trouve dans l'ostrogoth Bêdewulf, VIe s. Poussant plus au nord, ils sont venus à *Sonceboz*, qui s'explique par un Swinthja-balths = audacieux et fort. Du sommet de la vallée, *Sombeval* (anno 866) villam Summa Vallis, ils sont descendus dans le Val de St-Imier (Sankt Immerthal, ajoute Perrenot), auquel ils ont donné le nom de vallis Sûsingum = vallée chez les Sûsingi; la rivière leur doit son appellation. Leur séjour se reconnaît à de nombreux noms de lieu: *Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Sonvilier* et *Renan.* Ensuite ils ont atteint le défilé de Pierre-Pertuis, (anno) 1179 Petra Pertusa; après l'avoir franchi, ils se sont trouvés aux sources de la Birse. Leur première halte fut *Tavannes.* (Perrenot, ouvrage cité, page 294).

Auguste Quiquerez est plus près de la vérité. Il est certain, dit-il (ouvrage cité, page 108), que Tavannes doit être un des plus anciens lieux habités de la contrée. C'était une station au passage des montagnes. Son nom paraît dériver du mot celtique *Tavan.*

Plusieurs auteurs jurassiens (abbé Daucourt, Dr Joliat et d'autres) pensent que Tavannes remonte à l'époque celtique. Ils inclinent à croire qu'à l'époque *romaine* il y avait des habitants en ce lieu et sans doute, ajoutent-ils, un poste militaire. La voie romaine de Pierre-Pertuis qui reliait Aventicum (Avenches) à Augusta Rauracorum (Kaiser-Augst) a laissé de nombreux vestiges dans les environs de Tavannes (tronçons de la route romaine, taillée dans le roc à plusieurs endroits et parfaitement conservés, etc.).

La première mention de Tavannes est du 19 mars 867; le lieu est alors désigné comme *vicus* (bourg) sous le nom de *Theisvenna* et *Tehisvenna;* il est rappelé en 884 et 962 sous l'épithète de *villa.* L'acte de 876 confirme à l'abbaye de Moutier-Grandval toutes ses possessions, dont Tavannes faisait partie. Vers 1147, le lieu a été donné à l'abbaye de Bellelay, qui conserva même après la Réforme le droit d'y nommer le pasteur. Aux XIIe et XIIIe s. les graphies du nom de lieu sont les plus variées. 1181 Tassvenna; le 2 mai 1225, date de la confirmation, par le pape Honorius, des possessions et privilèges de Bellelay, parmi lesquels figure l'ecclesiam (église) de Thasvenna, cum capella Reconvillier. Dans un acte du

27 avril 1248, Johannes de Tasvenne est mentionné comme témoin; en 1254, mention d'un pré situé sur Moron et cédé à Bellelay: pratum situm in Monte rotundo, in parocchia (dans la paroisse de) Taffenes; 1258, Richard de Bienne vend à l'abbaye de Bellelay la moitié du moulin de Tavannes; 1261 et 1263, mention de Walthero de Tavennes; 1268 et 1277, de Heinricum de Tasvenne; 1274-75 de la paroisse et église de Taffenne; 1285, du territoire et de Walther, curé de Tasvanneis; 1284, de Jacob de Thasvan; 1285, de la communauté et paroisse de Tavennes; 1291, texte allemand: Heinrich von Tasven, ein edelknecht (Henri de Tavannes, écuyer); 1296, texte français: Henri de Tavennes, et une ligne plus loin Philippe de Thanvennes; 1297, Henri de Taffenne. Autres mentions au XIVe s. 1308: paroissiens (barrochianos) de Tasvenna; 1322, Werner de Thafennis; 1323, Gérard de Boécourt, curé de Tesvannes; 1331, le même, curé de Thasvennes; 1344, acte à Thasvenan; 1368, das sloss (Schloss, château) ze (de) Tasvennen, das torf(le village de) Tasfennen; 1370, le fief du dit de Taffen, écuyer (feodum dictorum de Taffen armigorum); uff der Breite (nom de finage) ze (à) Taffenne ... cum decima (avec la dîme) in (à) Tasfelden; 1376, Jaiques Tavanne et même texte quatre fois Jaiques Tavannes; 1382, l'un des jurés de Muriaux (Franches-Montagnes) est Jehan de Tavaigne; 1394, Burkhardus de Taffen, filius quondam Ulrici Mackabray de Taffen... En 1401, Rolet Bachie, notaire de l'évêché de Lausanne dressa l'extente (registre des cens) du Val-de-Ruz pour le seigneur de Valangin; il mentionne sous Savagnier le Grand (folio 936) Robertus de Tavannes; morans apud Savagnier (demeurant près de Savagnier), qui tient des terres du dit seigneur Sous le Mont et aux Sugettes, noms de finage qui existent encore aujourd'hui.

Ce n'est qu'aux XIVe et XVe s. que l'on trouve le nom allemand Taxfels, dont les scribes ont fait Daxfeld et finalement Dachsfelden.

La mosaïque des graphies du nom de lieu Tavannes qui précède, nous révèle le jeu des assimilations, métathèses et assonances par lesquelles le toponyme a passé au cours des siècles. Elles sont le fait d'influences ethniques et politiques variées: latines, gallo-romaines, burgondes, franques et alémaniques, de déformations dues à des scribes et clers d'origine diverse. Certes, le toponymiste doit remonter à la graphie la plus ancienne, mais en présence de cette multitude de graphies diverses est-il permis de prendre comme point de départ, comme le prof. Perrenot le fait dans le cas de Tavannes, la graphie la plus archaïque, qui apparaît à première vue comme la plus défigurée entre toutes ?

La série des graphies Tasvenna (avec a atone ou non), Tasvenne, Taffenne, Taffenes, Tavaigne, etc., milite contre une origine burgonde et pour une origine latine du toponyme Tavannes, remontant au nom primitif *Taberna, Tabernae*, toponyme qui a réellement existé: In villa Tabernis casa prope basilicam Sancti Martini, est-il dit dans un diplôme de Rodolphe III, roi de Bourgogne [7], celui-là même, dans la donation duquel, de l'abbaye de Moutier-Grandval à l'évêque Adalbéron de Bâle, à la veille de l'an 1000, les historiens jurassiens Trouillat, Quiquerez, Vautrey et d'autres encore ont vu la fondation, en quelque sorte officielle, de la principauté de Bâle [8].

Vicus Tabernis, aussi villa Tabernis, s'appelait le quartier de la ville d'Orbe sur la rive droite de la rivière homonyme [9], d'Orbe la romaine, voire la celtique, dont on sait le rôle qu'elle a joué dans les relations du Midi de la France et de la Suisse romande avec la Franche-Comté en général et la métropole religieuse Besançon en particulier, par le Mont-Jura-Les Hôpitaux et Pontarlier.

L'affaiblissement de *b* en *v* est un phénomène bien connu des romanistes, d'où, taberna = taverna, et taverne par affaiblissement de l'*a* final devenu *e* muet. Saverne, en Alsace (Bas-Rhin, en allemand Zabern), d'origine gallo-romaine, est un exemple typique de cette mutation du *b* et du *v*. L'illustre toponymiste Albert Dauzat, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes à Paris, — il a préfacé l'ouvrage *La Toponymie burgonde* du prof. Perrenot — classe Saverne parmi les Tabernas, c'est-à-dire les auberges à un relai de route [10].

Dans le passage de Taberna à Tavenna et Tavenne, la mutation de l'*r* en *n* est le fait d'une assimilation, phénomène fréquent dans les idiomes romans. La mutation du *v* roman en *f* germanique (passage de Tavennes à Teffenes) s'explique d'autant plus facilement que l'allemand prononce le *v* comme nous prononçons la lettre *f*. Voyez l'anthroponyme Fischer, famille patricienne de Berne et Vischer, famille patricienne de Bâle. Plusieurs des graphies mentionnées sont d'ailleurs visiblement des déformations germaniques qui remontent au passage de la Rauracie sous la domination des rois d'Austrasie et de Lotharingie, puis fraction du royaume de Burgondie transjurane, et passée enfin sous la crosse de l'évêque de Bâle. Germanisation accentuée depuis l'avènement des Habs-

---

7) Voir Historiae Patriae Monumenta Chartorum, I, col. 296 (Turin, 1836-53).

8) Voir Dr André Rais, Moutier-Grandval, un chapitre de chanoines dans l'ancienne principauté épiscopale de Bâle (Bienne, Gassmann, 1940, page 23).

9) Voir Gingins de La Sarraz, Histoire de la ville d'Orbe et de son château dans le moyen âge (Lausanne, 1855).

10) Voir Albert Dauzat, *Les noms de lieux*. Origine, évolution. Paris, Delagrave. 1947, p. 181.

bourg au trône impérial; cette dynastie et les princes de l'église de Bâle ont été les continuateurs de la politique de germanisation des rois d'Austrasie et Lotharingie.

Le prof. Wilhelm Bruckner de Bâle, un toponymiste de valeur, a vu juste. La germanisation de certains toponymes jurassiens dit-il, est due à l'influence de Bienne, en particulier l'existence du toponyme Dachsfelden pour Tavannes et de Rockwiler pour Reconvilier [11].

Tavannes remonte à une agglomération romaine qui continuait probablement une agglomération celtique. Elle devait son développement à sa situation sur la voie celto-romaine ou helveto-rauraque de Pierre-Pertuis, primitivement une ouverture naturelle à la jonction de la chaîne du Montoz avec celle du Mont-Soleil. Cette voie reliait la vallée de la Suze à celle de la Birse et marqua plus tard la limite de l'archevêché de Besançon, des diocèses de Lausanne et de Bâle, voire plus anciennement la limite du diocèse germanique de Constance, et enfin la limite entre l'Erguel et la Prévôté de Moutier-Grandval, entre la mairie de Sonceboz-Sombeval et celle de Tavannes.

Les antiques débris attestent l'existence en Rauracie de nombreuses villas romaines et de quelques localités importantes, villages ou bourgs (voyez Vicques, de vicus, bourg), sans parler d'Augusta Rauracorum, la capitale du Pays des Rauraques. On a trouvé à Tavannes des monnaies et d'autres objets de la période romaine. Tout laisse croire qu'il y avait en ce lieu un poste militaire romain pour protéger le passage de Pierre-Pertuis que les Romains ont élargi. Pour ces derniers, toute la région de Pierre-Pertuis a été une position défensive. Ce passage à 900 m. au sud et sud-ouest de Tavannes et à 2,5 km. au nord-est de Sonceboz est un ensellement rocheux percé d'une ouverture irrégulière, de 14 m. de hauteur et de 3 m. de largeur; l'ouverture naturelle était plus petite. Pendant les hostillités de 1914-18, l'armée suisse, consciente de l'importance stratégique de la région, y a construit une route militaire élargie par dessus l'ancien passage, dont la forte rampe est déjà attestée en ces termes par l'inscription romaine: via ducta in ardua montis, voie conduite par des monts ardus. Immédiatement après la percée du tunnel, l'ancienne route de Pierre-Pertuis présente en effet une pente qui est la plus raide et une des plus dangereuses du Jura.

---

11) Da nicht nur für Reconvilier eine deutsche Namensform erhalten, sondern auch für Tavannes (deutsch Dachsfelden) eine solche gebräuchlich ist, dürfen wir wohl damit rechnen, dass die deutsche Namensform dem Verkehr vom Birstal durch die Pierre-Pertuis nach Biel zu verdanken ist. Voir Wilhelm Bruckner, Schweizerische Ortsnamenkunde (Bâle 1917) p. 64-65.

Du temps des Romains, Avenches, la capitale de l'Helvétie romaine et Petinesca étaient reliés à Augusta Rauracorum par les vallées de la Suze et de la Birse. D'autre part, les légionnaires, les coureurs, les marchands et autres voyageurs s'acheminaient de Lyon (Lugdunum) par Genève (Geneva), Noviodunum (Nyon),

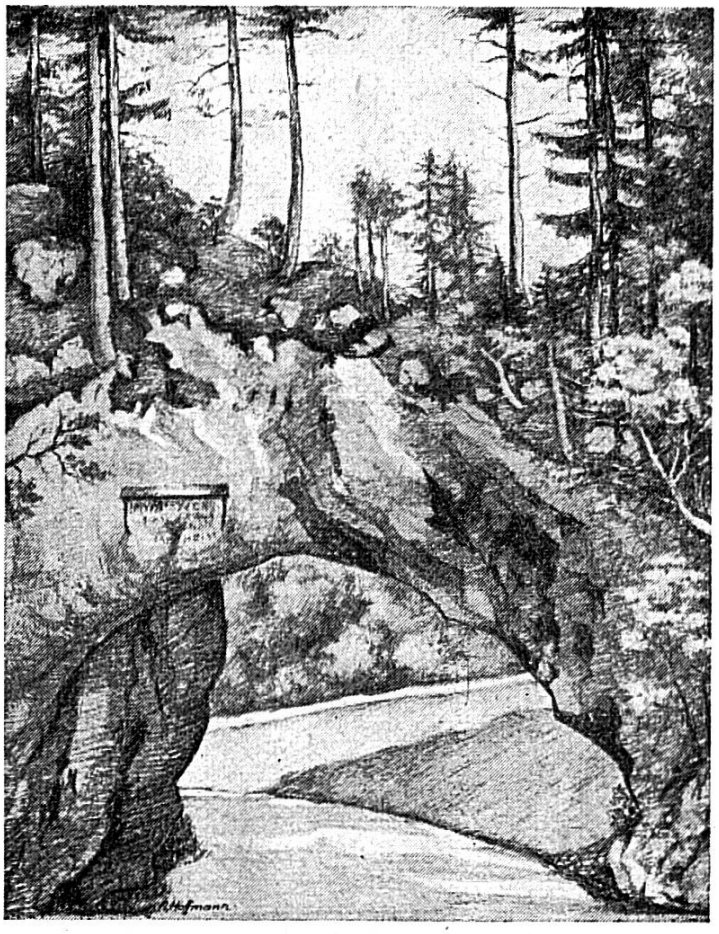

Pierre-Pertuis

d'après un dessin de † Auguste Hoffmann

Urbs (Orbe, bifurcation pour Pontarlier-Besançon par les Hôpitaux du haut Jura et les Hôpitaux de Gros-Bois, d'une part et de l'autre), Ebrodunum (Yverdon) et la Vy de l'Etra (Via strata) sur le plateau de Diesse, à l'extrêmité duquel avait lieu la jonction avec la route venant d'Avenches et Petinesca, qui passait par la Petra Pertusa (Pierre-Pertuis).

La route de Pierre-Pertuis, dit Auguste Quiquerez (ouvrage cité, p. 104-5), (en 1866, il l'a explorée de près), était taillée dans le roc même. Comme la pente était ardue, ajoute-t-il, on avait creusé des rainures pour empêcher les chevaux de glisser sur le roc. Les chevaux s'attelaient à la file ainsi que l'atteste l'usure de la route au milieu de la voie. La route de Pierre-Pertuis a été restaurée et élargie entre les années 161 à 169, sous le règne de l'empereur Marc-Aurèle et de son associé Verus, date à laquelle le duumvir Paternus était le premier magistrat d'Avenches la capitale. On le sait, les curatores, c'est-à-dire les édiles ou magistrats des villes romaines, étaient chargés entre autres du soin des routes, qui avaient pour l'Empire une importance militaire capitale. Des légions romaines campaient dans les villes frontières du Rhin, dans celles du Danube et de l'Euphrate. En Gaule on les voit à Metz, Trèves, Cologne, Strasbourg (Argentoratum), à Augusta Rauracorum, toutes villes impériales et militaires d'où les légions surveillaient les Barbares. Des architectes accompagnaient les légions et les légionnaires eux-mêmes se transformaient en arpenteurs, en constructeurs de routes et ouvriers du bâtiment.

L'an 276, les Barbares: Burgondes, Francs, Alamans, dévastent la Gaule. Cette grande catastrophe marque pour l'Occident le terme de la sécurité que Rome avait apportée au monde antique, la fin de ce que Pline l'Ancien appelle « l'immense majesté de la paix romaine ». La grande invasion de 276 modifia profondément l'aspect des villes gallo-romaines. Jusque-là, elles s'étendaient librement avec la sécurité que donne une longue paix; désormais, elles s'enferment dans des murailles et forment de vastes camps retranchés.

Un fait frappe tout particulièrement l'historien-toponymiste attentif au passé erguélien: les toponymes romans Péry, Sonceboz et Sombeval du Bas-Erguel, d'une part, et les toponymes burgondes Corgémont, Cortébert, Courtelary et Cormoret du Centre de l'Erguel, de l'autre. A l'encontre du prof. Perrenot, j'attribue avec Auguste Quiquerez *Péry* à la colonisation romaine et non à la colonisation burgonde. * *Petracus* (lieu dans les rochers M. F.), dit Quiquerez, était une sentinelle avancée de la cluse de Reuchenette, dont elle gardait l'entrée septentrionale [12]. Le fait paraît d'autant plus probable qu'une voie venant de Soleure (Saladorum) par Granges (Granica) et Romont (Rotundus mons) débouchait à Péry. Dans le Jura français le lieu Aiglepierre actuel, appelé dans les documents anciens *Petragium*, était traversé par la voie romaine

12) Voir A. Quiquerez, Péry, dans Actes de la Société jurassienne d'Emulation, année 1873, p. 66-69, p. 66.

du Haut-Jura. La chronique de Saint-Bénigne, écrite au XIe s., dit qu'un hospice ou gîte d'étape de ce nom existait entre l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon et celle de (Saint-Maurice) d'Agaune (en Valais) [13]. Dans des actes de 1235 et 1240, le lieu Piéracourt, canton de Champlitte (Franche-Comté) est cité sous les noms de Petre Curie, Petra Curia, Petrae Curtis [14]. L'origine gallo-romaine de ces toponymes paraît incontestable.

Le 20 septembre 884, l'empereur Charles-le-Gros confirme à l'abbaye de Moutier-Grandval la concession de biens faite par son prédécesseur l'empereur Lothaire; il y ajoute St-Imier et ses appartenances, *Bederica villa* et sa chapelle (cum capella) et *Reconvilier* (Rocconvillare). En mars 962, l'empereur Othon Ier dit le Grand (mort en 973) confirme les possessions de l'abbaye de Moutier-Grandval, parmi lesquelles figure *Bidericus* et sa chapelle [15]. En mars 1278, Imier, Ulrich et Bourkard, fils d'Ulrich d'Orvin, donnent du consentement de leur curateur Berthold, seigneur de Perles (domine de Bietello) à l'abbayie St-Jean de Cerlier trois fiefs situés à Orvin. L'acte cite Burchardus de *Petra* (Péry) [16]. Dans Bederica villa pour Pet(e)rica villa (domaine, lieu dans les rochers) toponyme, qui est une création du latin populaire; de même, la mutation dans Bederica du *p* en *b*, phénomène fréquent dans les idiomes et chez les scribes du moyen âge. A mon avis, l'hypothétique toponyme burgonde Bederic (un anthroponyme ou nom de personne), du prof. Perrenot, doit être rejeté.

Dans la série des toponymes romans du Bas-Erguel, le toponyme germanique La Heutte est venu s'insérer, qui doit son origine à une verrerie (Glashütte) fondée par des Biennois au XVIe siècle.

L'origine du toponyme *Sonceboz* que le prof. Perrenot explique par le nom burgonde Swinthja-balths = audacieux et fort [17], me paraît contestable, de même l'interprétation du toponyme par Jaccard, qui explique Suntzelbo (1320) par Sundebolt, nom d'un colon germain du moyen-âge [18]. J'y vois le roman *summus boscus*, la haute-forêt, la forêt du haut, terme emprunté aux anciens parlers germa-

---

13) Voir l'article Aiglepierre dans la *Sequania monastica* de Jules de Trévillers (Vesoul, sans date), p. 42-43.

14) Voir L. Suchaux, Dictionnaire historique des communes de la Haute-Saône (Vesoul 1867), t. II, p. 152, sub voce Piéracourt.

15) Voir Abbé A. Daucourt, art. Péry dans Histoire des Paroisses de l'Ancien Evêché de Bâle, t. IV, p. 381-382, citations tirées des Monuments de Trouillat.

16) Voir Trouillat, Monuments, t. II No 28, p. 292.

17) Perrenot, ouvrage cité, p. 294.

18) Jaccard, Essai de toponymie. Origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande, dans Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, nouvelle série, tome VI, (Lausanne, 1906), à l'art. Sonceboz.

niques, qui a son pendant dans Hochwald, village et commune soleurois près de Dornach (voyez l'allemand Busch). De même, il faut voir dans *Sombeval.* la haute vallée, la vallée du haut ou vallée supérieure, toujours par rapport à Avenches-Petinesca-Bienne. Voyez le nom de lieu neuchâtelois Plamboz, le bois au plat, c'est-à-dire dans la vallée (de La Sagne et des Ponts-de-Martel), et l'anthroponyme Du Boz, nom primitif des nombreuses familles neuchâteloises Du Boz, dont la graphie moderne est Dubois.

Dans les vieux actes latins Sombeval se disait Summa vallis, que le classique Essai de toponyme de Jaccard déjà cité, interprête par « le sommet de la vallée ». Je doute qu'il ait raison dit l'historien de St-Imier, le regretté pasteur Robert Gerber. Le sommet de la vallée ne se trouve pas ici, explique-t-il, mais plus à l'ouest, aux Convers, où la Suze prend naissance. Summa vallis, continue notre auteur, signifie simplement à la vallée la plus haute, et l'on comprend conclut-il, cette appellation. Le piéton ou le muletier qui montait de la plaine voyait le vallon d'Orvin (où la voie d'Avenches-Petinesca faisait sa jonction avec celle de Lyon par Genève-Yverdon M.F.), de Vauffelin et de Péry se succéder comme des échelons. Pour le voyageur, Sombeval était bien le dernier échelon avant (le passage de) Pierre-Pertuis [19]. (Voyez le pendant germanique Obertal dans le district bernois de Signau, Emmental M. F.). Les graphies sont: Summumvallis en 884, Summavallis en 886, Sumbavalle 1148, Someval 1179, Summevalle 1180, Sumbaval 1228, Sombevaux 1401 et Sombeval 1496. Et pour Sonceboz, Suntzelbo en 1326, Sunsebos 1461 et Sonsubols en 1465. Le Pouillé du Cartulaire de Lausanne, dressé en 1228 par Conon d'Estavayer, prévôt de la cathédrale, mentionne Sumbeval, Sumbaval, parmi les localités du diocèse de Lausanne mais soumises au domaine temporel des princes-évêques de Bâle. Les altérations des toponymes primitifs n'étonnent pas, les Biennois, par exemple, ont été de vrais virtuoses de la déformation germanisante des noms de lieux et des noms de personnes erguéliens.

Il y avait et il y a encore un Val de Péry que Tourne-Doz ferme au nord et la cluse de Reuchenette au sud. Il aboutit encore aujourd'hui au pied du col de Pierre-Pertuis, dont l'abbaye de Moutier, et plus tard celle de Bellelay, ont eu la charge d'assurer la sécurité. Sonceboz-Sombeval a fait partie de la Prévôté, dont il a été le point le plus méridional. Dans un acte du 17 février 1179, le pape Alexandre III confirme les possessions de Moutier-Grandval et déclare que le prévôt et les chanoines de cette abbaye ont l'entière juridiction de

19) Voir Robert Gerber, Vieux documents sur Sombeval et Sonceboz, dans les Actes de la Société jurassienne d'Emulation, année 1949, p. 204.

tout le pays situé entre Pierre-Pertuis, la Large Pierre et la fontaine Rore [20]. Longtemps, le maire de Sonceboz-Sombeval a été élu par le chapitre de Moutier-Grandval qui l'assermentait. Le chapitre réunissait la cour de justice de Sonceboz-Sombeval composée de six jurés, dont il choisissait une partie dans la mairie de Tavannes. Cette cour de justice mixte a existé jusqu'en 1665, date à laquelle elle fut réunie à la seigneurie d'Erguel, mais pour le criminel seulement. Quant au civil, elle continua à dépendre du Chapitre de Moutier-Grandval jusqu'en 1798, c'est-à-dire jusqu'à l'avènement de la domination française [21].

Au spirituel, Sonceboz-Sombeval a aussi été un temps sous la dépendance de Moutier-Grandval. En 962, Conrad, roi de la Bourgogne transjurane restaure Moutier-Grandval, qui avait souffert des invasions « sarrasinoises »; il confirme solennellement les possessions de l'abbaye parmi lesquelles figure Sombeval et sa chapelle [22], qui a fait partie de la paroisse de Tavannes jusqu'à son érection en paroisse au XIIIe siècle et partie intégrante de la Prévôté, dont elle a partagé les vicissitudes politiques, administratives et religieuses. Le Chapitre de Moutier-Grandval en avait la collature, mais dès son érection en paroisse Sonceboz-Sombeval fit partie du décanat de St-Imier, diocèse de Lausanne.

Moutier-Grandval a possédé « le bien de Sombeval », avec toutes ses appartenances, sa chapelle, avec la totalité de ses dîmes et trois quarts de la dîme (du village) de Sombeval, bien et dîmes que le pape Eugène lui confirma par acte du 27 mai 1148 [23] et le pape Allexandre III les reconfirma sous la date du 27 février 1179 [24].

Avec Tavannes, Sonceboz-Sombeval a fait partie de la région stratégique de Pierre-Pertuis, dont il a été une des stations et le point initial. Il est plus que probable, Quiquerez l'affirme avec raison: un castellum romain sur la montagne de Châtillon où devait se trouver une vigie, protégeait le passage. Il est aussi fort probable qu'une mansio (gîte avec auberge) et une mutatio (relai) ont existé à Tavannes, qui a été un carrefour véritable; de même à Sonceboz-Sombeval, où bifurquait la route pour le Val de St-Imier. Avant l'inauguration de la ligne du Jura-Berne-Lucerne par Sonceboz-Tavannes-Moutier, l'hôtel actuel de la Couronne à Sonceboz, et les

---

20) Voir Trouillat, Monuments, t. I, p. 375. La fontaine de Rore désignait certainement l'actuel Gänsbrunnen près de (Welschen-)Rohr.

21) Voir Abbé Daucourt, Histoire des Paroisses de l'Ancien Evêché de Bâle, t. VI, p. 309, à l'article Sonceboz, et A. Quiquerez, Les institutions de l'Ancien Evêché de Bâle.

22) Voir Trouillat, t. I, p. 434.

23) Voir Trouillat, Monuments, t. I, p. 310.

24) Voir Trouillat, t. I, p. 371.

auberges de Tavannes ont été les témoins d'un va-et-vient de piétons et de transports dont nous avons peine aujourd'hui à faire revivre l'importance, l'animation et la poésie. Longtemps, Sonceboz a été le lieu de réunion des notables erguéliens pour y discuter des affaires du pays.

Les routes sont des voies de colonisation. Pierre-Pertuis a colonisé le Bas-Erguel et la vallée de Tavannes; il a contribué aussi à la colonisation du futur Val de St-Imier proprement dit, appelé postérieurement le centre de l'Erguel et le Haut-Erguel. A quel point Tavannes a dû être un gîte d'étape, un relai, un lieu de passage, le fait est confirmé par la fondation d'une chapellenie à l'autel Ste-Catherine en l'église du lieu, fondation due à Isabelle, veuve de Jean de Tavannes, écuyer, et dont Tietschin, le curé de Sornetan-Saipran scella l'acte sous la date du 7 novembre 1372 [25]. Le 7 mars 1402, Humbert de Neuchâtel, évêque de Bâle, accorda aux religieux de Bellelay, les revenus de cet autel [26].

Dans le haut moyen âge, les anciennes abbayes jalonnaient les grandes routes qui les reliaient. Leurs hospices étaient des gîtes d'étape et des refuges pour les religieux qui se rendaient d'une abbaye à l'autre et les profanes qui voyageaient par monts et vaux. Ces hospices furent érigés surtout au sommet des cols de montagne et à des carrefours où embranchaient plusieurs chemins. Les gens en route aimaient à invoquer Sainte Catherine, protectrice des pélerins et des voyageurs de toute condition, les marchands, les messagers, les muletiers et les bateliers en particulier.

Qu'en est-il des toponymes *Corgémont, Cortébert, Courtelary* et *Cormoret ?* A l'origine, ces lieux ont été des colonies fondées par des Burgondes romanisés. C'est une erreur de penser que les toponymes *court, villa et villare,* ont eu invariablement la même signification, la même valeur sémantique comme disent les linguistes. Ils ont évolué. Je vois l'origine de l'élément *court* des toponymes en général et des toponymes erguéliens Corgémont, Cortébert, Courtelary et Cormoret en particulier, dans le mot *cohors, cohortis,* terme militaire par lequel les Romains désignaient une subdivision de la légion. Par la suite, cohors désigna l'emplacement habité par ces subdivisions, des campements fixes, des postes militaires, en un mot, des *stativa* dans le langage militaire des Romains. Gemunt, Aigebert, Alaric sont des noms de militaires et non pas de cultivateurs. A la suite des invasions barbares et de la ruine de l'Empire romain, ces militaires sont devenus des colons, en d'autres

---

25) Voir Trouillat, t. IV, 727-28.
26) Voir Trouillat, t. V, p. 407.

termes, des fermiers libres d'une terre appartenant à un seigneur burgonde ou franc.

Cohors, cohortis prit une acception économique au sens de chésal, basse-cour, jardin = courtil, voire de domaine, puis une acception administrative, et même ecclésiastique, comme on le voit par l'appellation courtine, la courtine de Bellelay, par exemple, qui désignait un territoire avec juridiction (appelé Dinghof en allemand).

A l'origine, la *villa* était une maison de campagne avec son domaine, d'où la villula, la petite maison ou le petit séjour de campagne avec son petit domaine. Au moyen âge, villula sert à désigner un hameau. L'épithète villa est souvent relative, voire arbitraire, car le terme signifie tantôt une ville, tantôt un village, voire une métairie au sens de domaine, bien-fond, maix. Avec le temps villa a même la signification de « confinio, territorio » de territoire d'une communauté civile ou religieuse, autrement dit de village. A l'époque carolingienne, les capitulaires de Charlemagne nous l'apprennent, villare avait une acception à la fois économique, administrative et fiscale. A l'origine le villicus ou villicor a été le maître de la propriété rurale, de la villa ou campagne, puis l'exploitant et l'intendant d'une propriété rurale, d'un domaine où il exerçait la villicature (villicatio). C'est l'ancêtre du maire jurassien. Ne l'oublions pas, il y a eu dans l'antiquité et au moyen âge des domaines grands comme une de nos communes et sur lesquels vivaient de leur travail agricole des centaines, voire des milliers de personnes. Un acte de 1323 cite Château Vouhay près de Courchavon cum « villagiis » Vogtsb(o)urg et Mormont [27].

Le prof. Perrenot donne à *Sonvilier* une origine burgonde. J'y vois une origine romane, savoir *summum villare*, le village du haut vu de St-Imier. Ce dernier lieu a été de tout temps le centre religieux, administratif et judiciaire de la paroisse homonyme, dite la haute paroisse, qui englobait St-Imier, Villeret, Sonvilier et Renan, en un mot tout le Haut-Erguel jusqu'à la frontière neuchâteloise et à la limite des Franches-Montagnes. Si par rapport à St-Imier, Sonvilier a été le village du haut, Villeret désignait le hameau, le petit village.

Le noyau primitif de St-Imier a probablement une origine burgonde due à des Burgondes romanisés. Le lieu doit cependant son nom à l'ermite missionnaire saint (H) imier, qui christianisa au VIIe, sinon au VIIIe siècle le Val de St-Imier à la suite de la mission colombanienne. L'église primitive de St-Imier a été une

---

27) Voir Trouillat, t. III No 182, p. 311.

ecclesia plebana, une église populaire franque dédiée à saint-Martin, le plus grand des saints francs; elle est plus ancienne que la collégiale fondée après la mort de l'ermite-missionnaire Himier, dont la tombe devint un lieu de pélerinage, qui suscita la création d'un chapitre de chanoines et postérieurement l'érection de la collégiale. La tradition populaire mal informée a attribué la fondation de l'église de Saint-Martin de St-Imier à la reine Berthe, l'épouse de Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane.

Quant au nom de la Suze, le prof. Perrenot lui donne aussi une origine burgonde. Mon camarade d'études, le prof. Ulrich Hubschmied, de Zurich, un linguiste et toponymiste de première force, un celtisant qui fait autorité, doublé d'un germaniste et d'un romaniste, y voit une origine celtique. Peut-être faut-il même penser à une origine ligure, qui semble bien être celle des rivières de l'ancienne Rauracie: la Birse, la Sorne, etc., la Suze étant aussi vieille que les montagnes dont elle descend et la vallée qu'elle arrose.

Les auteurs germanisants affirment que les établissements burgondes dans le Jura bernois actuel sont le fait de colons venus dans le pays lors des invasions barbares, où ils partagèrent les terres et s'installèrent à la manière germanique, c'est-à-dire par l'occupation de domaines plus ou moins isolés auxquels ils donnèrent leur nom.

De l'avis de M. Perrenot (ouvrage cité, p. 293), l'établissement des Burgondes dans le Jura a été le fait du mouvement d'expansion de tout un peuple en marche. Les deux affirmations atténuées et rectifiées ne sont pas inconciliables. Pour les Burgondes comme pour les autres peuples germaniques il y a eu des établissements individuels et des établissements collectifs.

Entre 413 et 534, les Burgondes se sont établis en Gaule en vertu d'un foedus, d'une alliance, du moins les Burgondes de la rive gauche du Rhin, qui ont été des foederati, des alliés des Romains, tandis que les Burgondes de la rive droite demeurèrent « infra », c'est-à-dire en pays germanique, où ils participèrent aux poussées des peuples germains. Très tôt des Germains, et des Burgondes en particulier ont servi, soit collectivement, soit individuellement, dans les légions romaines. Très tôt aussi ils ont appris à connaître la civilisation romaine.

Les Burgondes ont surveillé et gardé les passages des Alpes dont les clausurae (cols, passages) étaient soumis au contrôle du haut commandement romain. Bien qu'aucun document ne nous permette de l'affirmer avec une certitude historique, il est vraisemblable que lors des invasions des Barbares pendant la période tourmentée de 276 à 406, et déjà antérieurement, les passages du Jura ont eu

une importance militaire égale à celle des passages des Alpes, parce que plus près du limes romain, de la frontière fortifiée de l'Empire. Il est aussi vraisemblable que les Romains ont confié la surveillance et la garde d'une partie au moins des passages jurassiens à des milices d'origine germanique, des Burgondes en particulier.

Quel a pu être l'importance de la région de Pierre-Pertuis à l'époque des luttes pour ainsi dire incessantes et des combats sanglants que Romains et Germains livrèrent, les uns pour démembrer l'Empire, les autres pour s'opposer à son invasion et partage. Les Romains avaient besoin de l'aide des Burgondes. En l'absence de preuves historiques est-il téméraire de penser que des Burgondes qui avaient déjà servi dans les légions romaines ont été établis à Corgémont, Cortébert, Courtelary et Cormoret en face de Pierre-Pertuis pour surveiller et garder cette voie stratégique de première importance et les passages de la Suze ? Les Romains assignaient aux vétérans de l'armée, citoyens de Rome ou non, des terres en guise de retraite pour services rendus. Les Gémunt, les Aigebert, les Alaric et autres semblent bien avoir été des vétérans burgondes auxquels des curtis furent assignées, des terres à la fois propriétés rurales, stations militaires, où terres et hommes se confondirent, des curtis (domaines) dont ces vétérans furent à la fois les intendants ou chefs économiques, les chefs militaires administrant simultanément la justice, des chefs d'où sont sortis les villici, les maires des agglomérations erguéliennes.

Quoiqu'il en soit de cet enchevêtrement de possessions, de droits et pouvoirs relevant de maîtres divers, les stations de Corgémont, Cortébert, Courtelary et Cormoret nous laissent pressentir l'aspect, les grands traits d'un système défensif institué par les Romains avec le concours de Burgondes romanisés, leurs alliés.

Chaindon

Les origines de Chaindon remontent à une période peu connue de l'histoire de l'actuel Jura bernois, et l'intérêt, pour ne pas dire l'ambition généalogique d'une famille a obscurci l'histoire de Chaindon dont on a fait remonter l'origine à l'allemand Derkindem resp. Zerkinden, mentionné dans le Basler Urkundenbuch (Recueil diplomatique bâlois) et les Monuments de l'histoire de l'Ancien Evêché de Bâle, de Trouillat, comme suit: (anno 1236, Johannis militis (chevalier) der Chindon (R.D.B.I., 96); 1237, Johannes militis dicti de Kindon (R.D.B. I, 100); 1241, Johannes der Kindon

(R.D.B. I, 108); 1241, 1242, 1248 Johannes der Chindon; 1253, Johannes miles de Chindon; 1258, Johannes Puerorum (R.D.B. I, 250, 258); 1293, Herr Kuonrat der Kinden; 1293, dominus Heinricus dictus der Chindon, miles, Heinricus miles dictus Puerorum.

Les Monuments de Trouillat mentionnent Jean de Chaindon sous la date du 30 juin 1236 (I, 543) comme propriétaire d'une maison à Bâle; le 8 juillet 1241, il se trouve parmi un grand concours de nobles, de prélats et de seigneurs dans la demeure du doyen de la cathédrale de Bâle pour signer la résignation que Bourkhard, baron d'Asuel fait de tous ses fiefs en mains de l'évêque Luthold de Bâle (I, 557); le 2 juin 1248, il figure comme témoin dans l'acte de confirmation des statuts de la Compagnie des Bouchers de Bâle, par l'évêque Luthold (I, 575). On le voit, les de Chaindon évoluent dans l'entourage des évêques de Bâle et avec d'autres gens d'église ils font même partie de la maisonnée épiscopale. A quelle date ont-ils quitté Chaindon pour se fixer à Bâle? Au XIIIe s., le domaine de Chaindon appartient aux nobles de Bienne. Le 24 novembre 1289, Jean de Bienne vend à l'abbaye de Bellelay, du consentement des intéressés, le domaine, consistant en maisons, prés, moulins, jardins, pâtures avec leurs droits et appartenances sises sur le territoire de Reconvilier. L'acte a été signé à Bienne par l'évêque de Bâle Pierre Reich de Reichenstein en présence de nombreux nobles (Trouillat II, 475).

Lorsqu'en 1136, Siginand, prévôt de Moutier-Grandval fonde le couvent de Bellelay, divers biens lui sont accordés pour assurer son existence, entre autres l'église de Tavannes et la chapelle de Chaindon. Dès lors, les évêques de Bâle ne cessent de favoriser Bellelay au désavantage de Moutier-Grandval. Nous l'avons vu au sujet de Tavannes et de Sonceboz-Sombeval, l'abbaye, plus tard le chapitre de Moutier-Grandval, exercèrent la juridiction sur une partie de l'actuel Erguel et sur la Vallée de Tavannes. En 884, l'empereur Charles-le-Gros confirmait à l'abbaye de Moutier-Grandval la concession à elle faite par le roi Lothaire de Rocconvillare et de ses appartenances. L'an 962, Conrad, roi de Bourgogne transjurane, confirme les possessions de l'abbaye de Moutier-Grandval restaurée par lui après les invasions « sarrasinoises »; parmi ces possessions figure la chapelle Saint-Léonard de Chaindon, avec l'église de Tavannes une dépendance de Moutier-Grandval, qui en avait la collature et en retirait des revenus (Trouillat I, 135).

Dans aucun acte ni aucun terrier (dénombrement des droits seigneuriaux) ou pouillé (état des bénéfices ecclésiastiques) il n'est question d'une seigneurie de Chaindon. Il faut donc bien l'admettre, le domaine ecclésiastique de Chaindon appartenait à Moutier-

Grandval et la charge exercée par les Chaindon, dont le château s'élevait au milieu des terres de l'abbaye, était celle d'une manière d'avoué. A la même époque, les Tierstein, par exemple, étaient les avoués de l'abbaye de Beinwil, qui constituait à proprement dire

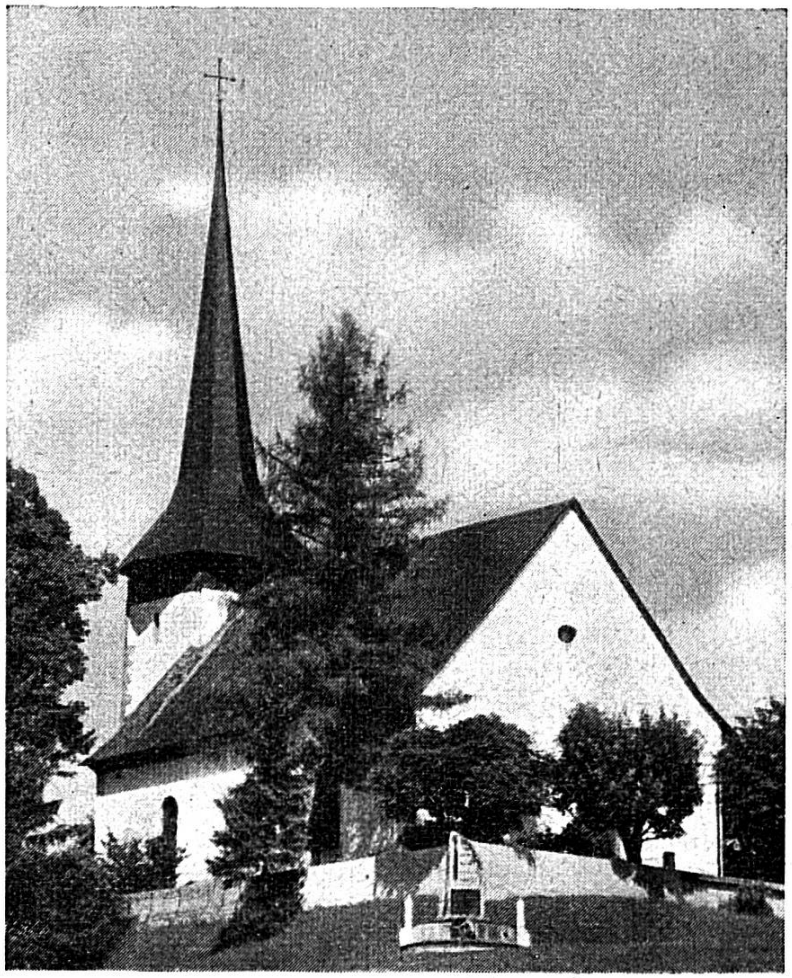

Temple de Chaindon

une seigneurie ecclésiastique comme Moutier-Grandval d'ailleurs. Les abbayes et les églises eurent des intendants, des régisseurs.

Il semble bien que les Chaindon ont exercé la villicatio, autrement dit l'administration, l'intendance des terres et des revenus du domaine ecclésiastique de l'abbaye de Moutier-Grandval auquel ils doivent leur nom.

La thèse celtique d'Auguste Quiquerez relative à l'origine du nom de lieu Chaindon

Auguste Quiquerez, historien à l'intuition géniale, mais piètre toponymiste, a vu l'origine du nom de lieu Chaindon dans le toponyme mi-celtique mi-germanique *Kindunum*, qu'il interprète comme suit: colline des enfants. Il y a eu à Chaindon, dit-il, une route celtique et on y a trouvé des poteries gauloises. Cette interprétation du toponyme Chaindon doit être ancienne, puisque les Zerkinden portent comme cimier de leurs armes un petit enfant, armes parlantes qui ont certainement été confectionnées après coup. La thèse de Quiquerez doit être rejetée pour des raisons historiques et linguistiques.

La thèse du professeur Hubschmied de Zurich

Le prof. Ulrich Hubschmied de Zurich présume que le château de Châtillon près de Reconvilier appartenait aux Chaindon et que son nom passa à la localité homonyme. (Ich vermute, m'écrivait-il sous la date du 21 octobre 1949, der Name der Burg ging über auf den Namen des Dorfes Chaindon.)

Mais ce village a-t-il jamais existé ? Depuis quelque temps on parle même d'une ancienne bourgade de ce nom. Des preuves ? Aucune. Aucun document ne mentionne un château portant le nom de Chaindon et les auteurs qui en parlent l'appellent le Châtillon.

Parmi les mentions de Chaindon on trouve Kuonrat der Kinden, dominus Heinricus der Chindon, et en 1258 Johannes Puororum, nom cité aussi ultérieurement. Puerorum (des enfants, des jeunes garçons) est le génitif pluriel de puer (enfant, jeune, garçon). Dans la terminologie féodale, il a le sens d'écuyer (voyez le terme Schildknappe). M. Hubschmied m'a rendu attentif au fait que les Chaindon ont dans leur écu une étoile, ce qui prouverait leur origine roturière. (Die de Chindon führen einen Stern im Schild, was auf Abkunft aus nicht standesgemässer Verbindung deutet.) Le garant de M. Hubschmied est Rot von Schreckenstein, Ritterwürde (La dignité de chevalier), p. 73-74 et 220-221.

L'origine ecclésiastique de Chaindon s'impose. Quelle est la seigneurie qui a fondé la chapelle de ce nom ? Qui lui a assigné une rente sur un fond, à charge qu'elle relèverait de lui, comme le voulait la coutume ecclésiastique et féodale ? A défaut de documents certains, les circonstances historiques nous le laissent pres-

sentir: l'abbaye de Moutier-Grandval est la fondatrice de Chaindon. Il ne semble pas que ce domaine ait jamais appartenu en propre aux Chaindon, qui doivent leur nom au domaine et non l'inverse. Après avoir servi Moutier-Grandval jusqu'au moment où Chaindon passa, vers 1136, au couvent de Bellelay, les Chaindon figurent au XIIIe s. parmi les officiers ministériels des évêques de Bâle et n'ont plus aucune attache avec leur lieu d'origine.

Ma thèse ecclésiastique et romane de l'origine de Chaindon

Les sanctuaires chrétiens forment un élément particulièrement important de la toponymie. Ils ont marqué dans l'histoire et y ont laissé une empreinte profonde. S'il n'est guère de noms de lieux à valeur chrétienne qu'on puisse assigner sûrement à une date antérieure à l'an 400, en revanche des créations de ce genre se multiplient sous les Mérovingiens (nom de la première dynastie royale qui a régné sur la France de 481 à 571) et surtout sous les Carolingiens (seconde dynastie des rois de France, qui régna de 751-987).

Certaines christianisations furent assez tardives, à la campagne surtout. Après l'invasion des Barabares en 406, les villes sont fortifiées. Sous les Mérovingiens, seigneurs et citadins se sentent à l'étroit. La politique des rois tend à décongestionner les villes en favorisant la culture des terres et l'établissement des populations à la campagne. A partir de ce moment, les premières paroisses rurales sont créées. Le culte des saints ne commence guère qu'à l'époque franque. Sous l'impulsion missionnaire de saint Martin de Tours et de ses disciples, autrement dit, de l'église franque, certaines localités commencent à prendre le nom du saint patron de leur église, quand il s'agit d'un sanctuaire plus ou moins vénéré. Saint Martin est au premier rang.

Le nom de Dieu entre dans la toponymie pour désigner des couvents considérés comme « lieu de Dieu » ou bénis de Dieu: Locus Dei en France (en Suisse Gottstatt près de Bienne), le Mont-Dieu, la Villa Dei (Villedieu), la Chaise-Dieu (Casa Dei), Hortus Dei (couvent à Olsberg près de Rheinfelden, diocèse de Bâle), Valdieu (Vallis Dei, abbaye de Benedictins Ht-Rhin). Mais le fait le plus important de la toponymie est l'attribution à la localité même du nom du saint patron de l'église. Le saint symbolise d'abord l'église, puis les terres de l'église et la paroisse. Dans les cartulaires des églises on trouve des mentions comme celle-ci: sur les terres de Saint-Julien.

Pendant les deux premiers siècles au moins, le grec est la langue officielle des communautés chrétiennes, appelées *ecclesia*, l'assem-

blée. A partir de la seconde moitié du IIIe siècle, le lieu des assemblées s'appelle la *domus ecclesia*, et par la suite *ecclesia* tout court, d'où le nom *église* [27a].

L'aspect que revêtent en toponymie les noms des saints n'est pas indifférent, dit M. Albert Dauzat [28], c'est la conservation dans les noms de lieux, de formes populaires et régionales sorties de l'usage. Les diminutifs d'ecclesia et de monasterium, par exemple, appellations d'origine savante et par conséquent moins usitées dans la langue courante, se sont parfois figées de bonne heure en noms de lieux comme le prouvent les fortes contractions et altérations qu'ils ont subies: *Monasteriolum* se retrouve dans Monistrol, Ménétrol, Ménétreuil, Montreuil, Montreux (aussi en Suisse) et Montereau. Quelques composés avec monasterium remontent à l'époque franque: Romainmotier (saint Romain), Faremoutiers (saint Fare). A l'origine, il désigne le monastère, puis le village qui se développe autour du couvent, par la même extension que les noms en *-ville* et ceux en *-court* [29].

Je vois à l'origine du toponyme *Chaindon* le lieu-dit ecclésiastique et latin, partant savant, *Sanctam Domun*, la *Sainte Maison*, dont l'usage populaire a fait Chaindon. Formation populaire, il y a dans ce nom de lieu composé deux éléments cristallisés, éléments que les après-venants n'ont plus compris, surtout à partir du moment où le culte local du saint auquel la chapelle de Chaindon a été dédiée et le souvenir du saint même ont disparu. Dans Chaindon, l'élément *saint* s'est soudé au complément *domus* (maison), devenu méconnaissable lui aussi. On a donc *Sanctam domum*, la *Sainte Maison*. Au moyen âge *sanctus* est devenu *sancti* devant un mot commençant par une voyelle et *san* devant une consonne.

La formation *Sandon* existe en France, où il y a un domaine avec un château et une chapelle de ce nom à une petite lieue du centre de Pontarlier (je l'ai visité) et un lieu homonyme près de Châlon s. Saône. En Suisse, nous avons *Chandon*, village du district fribourgeois de la Broye, dont l'église, sous l'invocation de la Vierge, est mentionnée en 1123, et un ruisseau du même nom, dont l'historien Daguet fait entre Payerne et Fribourg la limite linguistique qui séparait Burgondes et Alamans [30]. Le Dictionnaire postal

---

27a) Voir Emile Mâle, La fin du paganisme en Gaule, et Elie Griffe, La Gaule chrétienne à l'époque romaine.

28) Voir Albert Dauzat, *Les noms de lieux*. Leur origine, leur évolution, p. 164, 140-151, 158-165. L'auteur traite avec autorité et longuement la question des noms de lieux d'origine ecclésiastique.

29) Voir Dauzat, ouvrage cité, p. 149-150.

30) Voir Alexandre Daguet, Histoire de la Confédération suisse. 6e éd. Lausanne, 1865. Benzer ath, Kircherpatrone, p. 45.

universel mentionne un *Sandom* en Norvège près d'Oslo, capitale appelée autrefois Christiania, trois *Sandon* en Grande-Bretagne, une localité homonyme au Canada et une autre en Australie.

Dans la banlieue de Pontarlier, l'ordre de St-Lazare, établi l'an 1099 en Terre Sainte, possédait près de l'ancienne voie romaine, au confluent du Drugeon et du Doubs, un établissement situé au lieu-dit St-Lazare, lieu appelé *Villa Dei* dans les anciens actes [31]. C'est le lieu-dit *Sandon* actuel. De nos jours, il y a encore en France sept Villedieu, chacun dans un autre département, entre autres La Villedieu (Creuse) et La Villedieu (Tarn-et-Garonne). La *Sequania Monastica* mentionne Villedieu-lez-Vercel (Doubs) ; on dit La Villedieu, ajoute-t-elle [32]. Le Dictionnaire de l'Union postale universelle n'indique pas ce lieu.

Chain, le premier élément du toponyme s'explique aisément. Le parler franc-comtois a diphtongué *san* en *sain*, Sandon de Pontarlier se dit effectivement *Saindon* en patois de la région. On le sait, les patois de l'Ancien Evêché de Bâle et le parler franc-comtois appartiennent au franco-provençal de l'Est. Sandom y est devenu Saindom puis Saindon. Ajoutez-y le phénomène de chuintement bien connu des romanistes et assez fréquent dans les anciens parlers jurassiens. Voyez Chasseral pour Sasseral, du latin saxum, grosse pierre, rocher (exemple: il Gran Sasso d'Italia, massif le plus élevé des Apennins). Chasseral et Chasseron désignent un sommet rocheux, sinon des rochers d'une certaine importance. A Boudry (canton de Neuchâtel), la Chasseralle est une forêt où il y a des rochers. Voyez aussi le nom de famille Bessire à Péry (anciennement Belsire) et Béchir à Courchapois. En leur patois, les chroniqueurs de la Guerre de 30 ans appellent les Suédois les Chuèdes. Dans les documents d'archives on trouve la graphie biaicher pour biaiser, et d'autres témoins du phénomène de chuintement.

Il faut distinguer la tradition orale et populaire, et la tradition écrite et savante de scribes, et par conséquent distinguer entre le développement phonétique (oral) et le développement graphique du nom écrit. Les clercs de l'ancien Evêché de Bâle et les notaires, il est vrai, ont écrit presque toujours avec une exactitude qui va jusqu'à l'acribie, les noms de lieux et les lieux-dits transmis par la tradition orale, donc populaire.

Dans Chaindon, l'épithète *saint* précède le substantif. Le fait est courant dans la langue de l'Eglise. Voyez la Sainte-Chapelle à Paris, bâtie sous Saint-Louis; voyez le terme le saint-temple pour

---

31) Voir Sequania Monastica, p. 204.
32) Voir Sequania Monastica, p. 210.

exprimer ce qui appartient à la religion. La chapelle élevée selon les légendes à l'endroit même où saint Denis a été martyrisé a été appelée pendant des siècles Sanctum Martyrum, et le roi mérovingien Childebert fit élever, hors des murs de Paris, une église dédiée à saint Vincent et à la Sainte-Croix, église appelée plus tard Saint-Germain des Prés [31a]. La Sainte-Baume est la caverne où d'après les légendes Marie-Madeleine aurait fini ses jours; elle devint un des grands pélerinages de l'Europe [32a]. Dans le langage profane nous avons le Saint-Empire romain germanique, la Sainte-Alliance. La Seine prend sa source dans la forêt de Chanceau à deux lieues de Saint-Seine (Côte-d'Or).

Dans le village de Chenebier (canton d'Héricourt, Hte-Saône), une fontaine porte le nom de *Fontaine du Saint.* Quelques habitants lui donnent le nom de Fontaine de Saint-Léger, qui était autrefois le patron de la paroisse [33].

Qu'en est-il de *don*, le second élément du toponyme Chaindon ? Casa et maison ont été employés au moyen âge pour désigner une église, un monastère. Nous appelons encore aujourd'hui « maison de Dieu » une église, un temple. L'allemand a Gotteshaus, Haus Gottes, le gothique gûd-hûs [34]. Au moyen âge, l'allemand dit « Gotzhuse » in Basel pour désigner la cathédrale de Bâle et « Gotzhusleute » von Basel, appellation qui a la signification de Chapitre de la cathédrale [35]. La Sequania Monastica appelle « cette maison-dieu » l'hôpital du Saint-Esprit des Longeux à Sechin (Doubs) [36]. Le 30 avril 1244, un accord est intervenu entre Hugues de Buix et l'abbaye de Bellelay au sujet de la donation faite par le premier à la « maison de Bellelee ». Dans le même texte, il est question de la maison de Bellelai et quelques lignes plus loin de la meyson et mayson de Bellelay [37].

A côté de domus ecclesia la langue de l'Eglise a « domus orationis » pour maison de prière. Dôme est emprunté de l'italien duomo (aussi domo) où il désigne l'église cathédrale (chiesa catedrale) ; il vient du latin ecclésiastique, soit de domus Dei, maison de Dieu, soit de domus ecclesiae, maison de la chrétienté, plus exactement de l'assemblée chrétienne; d'où maison des clercs, du chapitre, de l'évêque, d'où église épiscopale (cathédrale), venu du

---

31a) Voir Emile Mâle, La fin du paganisme en Gaule (Paris, Flammarion 1949) p. 162-63.

32a) Voir ibidem, p. 22.

33) Voir L. Suchaux, Dict. des communes de la Haute-Saône (Vesoul 1866), t. I, p. 5-52, à l'article Chenebier.

34) Voir Perrenot, La Toponymie burgonde, p. 54.

35) Voir Trouillat, t. I No 440, p. 29-30 (12 septembre 1255).

36) Sequania monastica, p. 197.

37) Voir Trouillat, t. I No 385, p. 365, d'après le Cartulaire de Bellelay.

grec domas, maison. Le latin domus a aussi passé dans la langue allemande, qui a Thum [38].

Le latin classique domus = maison, a été remplacé dans les langues romanes par casa, proprement chaumière (domus humilis, agrestis), qui a pris, dans le latin populaire, le sens de maison et a subsisté partout, sauf en français. Toutefois les nombreux noms de lieux du type *Chaise* (Chaise-Dieu, etc.) montrent que casa a existé et continue à exister dans les pays de langue française. Voyez aussi les lieux-dits du type *Chez* (Chez-le-Bart, Neuchâtel, etc.).

Dans un titre de 1177, Sifroid (Siegfried) de Bohans (Franche-Comté) donne aux moines de Clairefontaine: terram infra clausuram vinae castelli et extra clausuram ejusdem, usque ad viam antiquam quae tendit versus grangiam de Arecourt (domaine, ferme d'Héricourt) ...et versus ad alaim angulum *domum* Arecourt (la maison d'Héricourt) [38a]. Domus est une acception ecclésiastique, la forme populaire était mansio, habitation, maison de campagne, qui a donné le maix, et grangia, qui a donné la grange, au sens de ferme, de domaine. Il y avait au moyen âge des tenanciers de maisons et de terre laïques et des tenanciers d'un casale ou domus ecclésiastique. Le terme casale signifiait ferme, métairie et désignait plus particulièrement le ténement servil, une terre tenue moyennant redevance. Dans les Historiae Patrae Monumenta Chartae on trouve le passage suivant: casale unum integrum et legale cum domus superstante (avec la maison sus assise) [39]. Le passage suivant se trouve dans une sentence arbitrale du 29 décembre 1372, de Rodolphe de Neuchâtel, comte de Nidau, relative à la cense annuelle que doit Jean Forster de Cerlier (cette famille y existe encore), cense donnée à l'église de St-Imier par la mère du dit comte: in *domo* ipsius Nicolai Forster et *casali* ipsius *domus* site in villa Desuncort prope Cerlie [40].

La nasalition de *domus* en *dom*, avec la graphie ultérieure *don* n'étonne pas. Dans les comiques latins *domi* et *domo* sont monosyllabiques. La contraction monosyllabique de domus a conduit à sa nasalisation, qui n'est autre que l'absorption de la consonne nasale par la voyelle précédente. Sous la date du 12 septembre 1299, dans la sentence en appel de l'official de Besançon, qui confirme au Chapitre de St-Imier le droit de présentation à la cure de Dombresson (ma commune d'origine M. F.), contrairement

---

38) Voir Bloch et Von Wartburg, Dict. étymol. de la langue française, à l'article dôme.
38a) Voir L. Suchaux, Dict. hist., ouvrage cité, t. II, p. 124.
39) Voir Historiaie patriae monumenta clartae (Turin, t. I 1836, t. II 1853), t. II, p. 90.
40) Voir Trouillat, t. IV No 142, p. 312.

à une sentence de l'official de Lausanne, qui le lui enlevait, il est fait mention deux fois de la ecclesia de Do*n*bresson et une fois de Do*m*bresson (Trouillat II no 522, p. 690-92). Dans le différend de l'évêque et de la ville de Bâle avec le comte et la ville de Fribourg en Brisgau, il est fait mention du vice-domo, du représentant du seigneur (en latin vice dominus), appelé ici Burcardus den Viceduo*n* (Trouillat II no 551, p. 727).

Existe-t-il d'autres noms de lieux que Chaindon dont le second élément est *don ?* Dans son Dictionnaire historique des Communes de la Haute-Saône (Vesoul, t. I 1866, t. II 1867), L. Suchaux en mentionne plusieurs, entre autres Combedon et Melandon dans le canton de Montbozon. A Melandon, au pied de la forêt, il y a, dit-il, une chapelle dédiée à saint Isidore. Par un acte de 1326 mentionnant le village de *Montandom*, Jean d'Aarberg, seigneur de Valangin, concède à Henriet de *Montandom* diverses terres, entre autres un pré nommé la Corbatière (à La Sagne, canton de Neuchâtel) [41]. Le dépouillement méthodique des documents d'archives nous révélerait certainement maint nom de lieu et maint lieu-dit remontant à *don* contraction de *domus* en passant par *dom*.

La graphie historique exacte du nom de lieu est Ch*a*indon et non pas Chindon. Le toponyme Chaindon est plus ancien; il a été germanisé en der *Kin*den, Zer Kinden, puis refrancisé en Ch*i*ndon. Le 21 octobre 1245, Hartmann, fils de Louis, comte de Frobourg, vend à l'église de Bâle tout ce qu'il possède à Arlesheim. Parmi les témoins à l'acte figure: Johannes *der Schinden* (Trouillat III No 6, p. 7). Un peu plus d'un demi-siècle plus tard (en 1307), l'empereur Albert Ier (d'Autriche) refuse l'investiture des régalies à l'évêque de Bâle Othon (de Grandson); une fraction de la noblesse de Bâle embrasse le parti de l'évêque et parmi ses partisans se trouve la famille (progenies) *Zer Kinden* (Trouillat III No 66, p. 121). Mais en 1241 et 1275 entre autres, il est fait mention de Johannes *der Chindon* (Trouillat II No 41, p. 58) et de Petrus dictus *de Chindon* (Trouillat II No 207, p. 266-67).

Le saint homme auquel Chaindon doit son nom est saint Léonard (ou Liénard), auquel la chapelle du lieu était dédiée. Les hagiographes (auteurs qui relatent la vie des saints) nous apprennent qu'il était originaire de la région d'Autun, avait été un des leudes (fidèles) du futur roi franc Clovis, et aurait été converti par saint Rémi, vraisemblablement après la bataille de Tolbaic (496) où Clovis vainquit les Alamans. Il serait mort vers 558. C'est donc entre cette date et l'année 884, où elle est mentionnée pour la pre-

---

41) Voir Les Montandon. Origines, histoire, généalogie. Genève 1913, p. 6.

mière fois, que la chapelle de Chaindon, appelée plus rarement chapelle de Reconvilier, a été fondée et consacrée à saint Léonard.

En Suisse, nous avons une seule localité portant son nom: Saint-Léonard dans le Valais, mais en France, le Dictionnaire des bureaux de postes édité par l'Union postale universelle mentionne des localités Saint-Léonard dans les départements suivants: Seine-Inférieure, Vosges, Haute-Vienne, Sarthe et Cher-et-Loir. En Italie, il y a un San Leonardo et sept San Leonardello; en Belgique deux S. Lenaarts; en Autriche quatre St-Leonhard, mais aucun en Allemagne; trois S. Lenart en Yougoslavie, un San Leonardo en Espagne; six St-Léonard au Canada, dont quatre dans la province de Québec de langue française; il y a des St-Léonard aux Etats-Unis, aux Philippines, à la Jamaïque et en Australie. Les noms de lieux qui perpétuent le souvenir du saint patron sont donc relativement nombreux. Plus nombreuses sont ici et là les églises et chapelles sous l'invocation de saint Léonard. En Suisse, nous avons surtout Saint-Léonard de Bâle, mais dans plus d'une église, il y a eu et il y a probablement encore plus d'un autel consacré à saint Léonard à côté d'autres saints.

Au moyen âge, saint Léonard était réputé comme le saint protecteur des chevaux. La célébration de sa fête, le 6 novembre, est à l'origine des fameuses foires annuelles de Chaindon. Grandes foires de bestiaux et surtout de chevaux, connues au loin, qui se donnaient autrefois en mars, septembre et novembre, et se tiennent de nos jours le premier lundi de septembre, toujours à Reconvilier, bien qu'elles portent le nom de foires de Chaindon.

Reconvilier

Reconvilier paraît dans les actes publics dès l'an 884 sous le nom de Reconisvillare, en 962 Reconovillare, 1161 Recunvillare, 1179 et 1257 Recumvilier, Riconviller 1285, Reconvilier 1302, en 1403 enfin Reconvilier; en allemand *Rogwiler*. Le 24 novembre 1289, Jean de Bienne vend à l'abbaye de Bellelay le domaine de Chaindon avec toutes ses dépendances, situés sur le territoire de Reconvilier: situm in *Rokevilre*, est-il dit (voir Trouillat II No 372, p. 473-75). Dans cet acte, le domaine de Chaindon est appelé: curtim dictum *Zeschinden;* il comprend maisons, jardins, moulins, prés, pâturages, etc.): domibus, ortis, molendinis, pratis, pascuis, etc.

Des auteurs font dériver le nom de lieu Reconvilier de Roca, nom germanique affirment-ils. M. Dauzat y voit un germanique

Roccone, et il cite le nom de lieu Rocquencourt comme étant parmi les plus fréquents ou les plus caractéristiques [42] *Villa*, expose l'éminent toponymiste, a eu un dérivé villare que l'on rencontre dans toute la France, sauf au sud-ouest (en Suisse romande, il est particulièrement fréquent dans le Jura bernois actuel M. F.). C'est une formation secondaire, ajoute M. Dauzat, un adjectif substantivé qui désignait primitivement les dépendances de la ferme(appelées le villare), et qui a passé ensuite au sens de domaine, puis de hameau issu du domaine, au moment où villa prenait la valeur de « village » par suite de l'extension des agglomérations formées autour des premiers domaines mérovingiens [43].

Je vois dans le premier élément de Reconvillier le bas-latin *rocca*, nom qui a donné naissance au patronyme roman (italien, etc.) Rocca qui existe encore de nos jours. Au moyen âge, *rocca* a le sens de citadelle, de forteresse, surtout sur la hauteur d'un col ou d'une montagne, voire sur la tour d'un château. Dans les documents italiens, il est fait mention de places fortes portant ce nom, la rocca de Monza, par exemple. Dans le toponyme composé Rocconis villare *Roccone* a vraisemblablement été le nom d'un emplacement fortifié et *villare*, la curtis, le domaine de cet emplacement. Reconvilier, si proche de Pierre-Pertuis, doit avoir fait partie de ce système de défense.

Du XIIe au XVe siècle, une famille noble de Reconvilier avait son château ou *maison forte* près de ce village. Rodolphe et Bourkart de Reconvilier sont cités en 1181 dans un acte de l'abbaye de Bellellay. Hennemann de Reconvillier vend à Bellelay sa vigne de Nugerol (le). Les actes citent d'autres nobles: Pierre dit Boucherel de Reconvilier, en 1308, Jacques en 1339. Ces nobles sont les bienfaiteurs de l'église Saint-Léonard de Reconvilier à Chaindon, citée dans le *Liber Marcarum* en 1441.

L'antique chapelle Saint-Léonard de Chaindon, appelée en 884 chapelle de Reconvilier, a-t-elle remplacé un lieu-saint de l'époque gallo-romaine où l'on adorait Epona la déesse protectrice des chevaux ? Le fait est vraisemblable. Nous savons que du temps de saint Martin et de ses disciples des chapelles chrétiennes ont été érigées sur les ruines de lieux-saints païens. Nous savons aussi que ces chapelles ont reçu le nom du grand saint de Tours en mémoire de son appostolat. Saint Léonard a été lui aussi un convertisseur. La chapelle de Chaindon était à l'orignine une filiale de l'abbaye de Moutier-Grandval sa fondatrice. Dans l'acte du 20 septembre 884

---

42) Voir Dauzat, ouvrage cité, p. 139-40.
43) Voir Dauzat, p. 136-137.

par lequel l'empereur Charles-le-Gros confirme à Moutier-Grandval la concession faite par le roi Lothaire, Rocconis villare est mentionné explicitement (Trouillat I, p. 120), et Reconvilier avec sa chapelle (cum capella), est compris parmi les possessions de Moutier-Grandval que le roi Conrad confirma le 9 mars 962 (Trouillat I, p. 135). En 1179, Reconvilier payait 5 sols au monastère, et le 24 mars 1181, le pape Lucius III confirmait à ce dernier toutes ses possessions, entre autres sa collature de Reconvilier et la dîme (Trouillat I, 385). En 1161, la chapelle de Tavannes fut donnée à Bellelay, donation suivie de près de celle du village de Reconvilier, de sa chapelle et de toutes leurs appartenances, ce que le pape Honorius III confirma le 2 mai 1225 (Trouillat I, p. 499).

Le 23 janvier 1279, dans la maison du chapelain de Reconvilier — il s'appelait Philippe — et en présence de Walther, le curé de Tavannes, les paroissiens de Tavannes font une vente (Trouillat II, p. 317); il était encore chapelain de l'église de Reconvilier en 1294 (Trouillat II, p. 571). Déjà en 1263, dominus Philippus est dit sacerdos de Ricunviler; il est témoin avec d'autres prêtres (Trouillat II, p. 133). En 1267, il est fait mention de Burkhardum *villicum* (maire, où faut-il dire plutôt intendant, régisseur) de Reconvlier (Trouillat II, p. 176); en 1277 enfin mention est faite du territoire et de la paroisse de Reconvilier (territorio et parocchia de Reconvilier (Trouillat II, p. 277). Sous la date du 23 juillet 1279, les paroissiens de Tavannes et de Reconvilier vendirent à Ulrich Faber de Reconvilier un pré communal situé en ce dernier lieu au finage appelé en langage populaire la Communance: pratum situm in finagio de Revonviler quod vulgo dicitur communance (Trouillat II, p. 317).

On voit que Tavannes, Chaindon et Reconvilier forment désormais une seule paroisse. Il y a un sacerdotis et curati ecclesie de Tavannes, mais un simple sacerdos de Reconvilier, qui était à Reconvilier-Chaindon l'auxiliaire du venerabilum virorum domini Waltherus, sacerdoti et curati dicti ecclesie de Tavennes. Ailleurs ce dernier est appelé: Waltherus curatus ecclesie de Taffenes, et ailleurs encore il est fait mention des ecclesiorum rectoribus, des desservants ou dirigeants des églises. Le fait explique la raison pour laquelle, à la date du 3 avril 1285, les paroissiens de Tavannes, pour couvrir les dépenses de la dédicace de la nouvelle église (l'ancienne a été détruite par un incendie), vendent à Bellelay, qui avait la collature de Tavannes-Reconvilier-Chaindon, des biens sis à Reconvilier (Trouillat II, p. 412). A la date du 6 avril 1320, Walther dit Chaderatte de Reconvilier, vend à Conon dit Brosson, vicaire de l'église de Tavannes, la moitié du pré dit Belin et le re-

prend en emphythéose de l'acquéreur. L'acte est scellé par Lambert, abbé de Bellelay et par Gérard, curé de Tavannes (Trouillat III, p. 707). Le sacerdos de Reconvilier-Chaindon était un vicaire universel dépendant du curé et de la paroisse de Tavannes. A la Réforme, Reconvilier-Chaindon est érigé en paroisse indépendante de Tavannes. En 1771, Charles-Sigismond-Albert Frêne est diacre des Eglises d'Erguel à St-Imier, où il est mentionné comme suit: de Reconvilier dans la paroisse de Chindon. En 1778, il est fait mention dans le baptistère de Lignières (Neuchâtel) de docte et spectable Théophile-Henry Frêne, pasteur des Eglises de Tavannes et Chaindon.

Chaindon et Reconvilier faisaient une seule communauté civile, mais non pas une seule communauté économique. A côté de la Communauté appelée générale, il y avait les communiers de la « Spéciale communauté » de Reconvilier et ceux de la « Spéciale communauté » de Chaindon, un témoignage de plus du fait que Chaindon a été à l'origine un domaine indépendant qui appartenait à l'abbaye de Moutier-Grandval. Chaindon avait ses pâturages, et Reconvilier les siens, mais il y avait aussi des pâturages communs. De là des tiraillements et des difficultés entre les deux communautés, suivis de procès. En 1741, il a même été question de la séparation des deux communautés dont les intérêts économiques sont divergents. Elles furent effectivement séparées un temps « en vertu de la sentence de 1712 » concernant le champoyage et boccage (les pâturages et les bois) ; (voir sentence du 8 juin 1742 aux Archives de l'Ancien Evêché de Bâle). Aujourd'hui encore Chaindon est une section de la commune de Reconvilier.